

# République Française

\*\*\*

## Alpes de Haute Provence

\*\*\*

### Commune de BANON

#### Séance du mardi 29 janvier 2019

**Date de la convocation :**  
21/01/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf janvier l'assemblée  
régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

**Membres en exercice :**  
15

**Présents :**  
13

**Présents :**

Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

**Votants :**  
12

**Secrétaire de séance:**  
Michèle MOUTTE

**Excusés :**

**Représentés :**

**Absents :**

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2019 002

#### Objet: Remboursement de frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés pour l'établissement de cartes grises lorsque l'entité demandeuse est une collectivité.

Le problème le plus conséquent étant le paiement du titre souhaité. En loccurrence, la collectivité n'a pas la possibilité de régler le coût de la carte grise par mandat administratif. Le seul moyen de paiement ouvert est la carte bancaire.

Monsieur le Maire informe par la suite le Conseil Municipal de l'acquisition de deux véhicules pour lesquels nous rencontrons le problème ci-dessus énoncé.

Monsieur le Maire propose donc de procéder aux deux paiements avec ses deniers personnels, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le remboursement.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à la majorité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à payer, avec ses deniers personnes, les cartes grises relatives aux véhicules suivants : Camion IVECO immatriculé CJ-804-RS et Jumper CITROËN immatriculé FA-101-HK.

**VALIDE** le remboursement de ces immatriculations à Monsieur le Maire, Philippe WAGNER.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

